

samedi 14 mars 2009

Le risque industriel examiné à Donges et Montoir

Depuis l'accident AZF à Toulouse, les protections autour des industries à hauts risques de Donges et Montoir sont réexaminées de près. De nouvelles zones pourraient être déclarées inhabitables.

Risques concentrés. Les communes de Donges et Montoir réunissent chacune trois sites industriels de type Seveso, à risque élevé. Il s'agit à Montoir des engrais Yara (usine et stockage), du terminal méthanier de Gaz de France et des entrepôts de stockage d'engrais Cérégrain.

A Donges, c'est le site pétrolier qui constitue ce risque haut avec la raffinerie Total et les deux sites de stockage situés à proximité immédiate. Ils sont dans la catégorie des sites Seveso à seuil haut. Dans la région Pays de Loire, c'est la plus forte concentration de sites à risques.

Loi Bachelot. Après l'accident AZF à Toulouse, une loi dite Bachelot du 30 juin 2003 a remis à plat la prévention des risques technologiques et naturels. Ce nouveau texte réglementaire oblige à revoir les études de danger et réécrire les nouvelles cartes d'aléas. Il s'agit de réglementer l'urbanisme autour des sites, afin d'éviter justement le modèle toulousain où la ville ceinturait une usine à haut risque.

Études en cours. La direction de l'industrie et de la recherche (Drire), prenant en compte cette nouvelle réglementation est en train d'écrire des plans de prévention des risques technologiques. Un pour les sites de Donges et un autre pour les sites montoirins. Les techniciens étudient les phénomènes dangereux qui peuvent se produire, et le degré de probabilité du risque.

Le risque est thermique (incendie et élévation de la température de l'air), toxiques (émissions ou fuites de substances nocives), de surpression (onde de choc ou explosion) ou de projection (éléments de structure qui se détachent). Les industriels sont largement consultés. Ils doivent aussi détailler leurs mesures internes de prévention.

Nouvelles protections. De cette révision complète voulue par la loi Bachelot vont émerger des nouveaux plans de prévention. Il sera bouclé fin 2010 pour Donges et dans le courant du second trimestre 2011 pour Montoir. « **Ce sont des zones de risque disjointes, mais elles peuvent se recouper** », prévient Vincent Designolle, chef de la division environnement industriel et sous-sol à la Drire.

Périmètres revus. Ce nouvel examen des risques va déboucher sur la définition de nouveaux périmètres autour des installations. Des zones urbanisables jusque-là, peuvent devenir inhabitables. Des mesures d'expropriation peuvent alors être appliquées pour déménager des foyers. D'autres mesures peuvent aussi être appliquées pour les établissements recevant du public. « **Il y a des mesures moins fortes comme la simple pose d'un film plastique sur les vitres d'une habitation pour éviter les effets d'une déflagration** », détaille Vincent Designolle. Toutes ces prescriptions d'urbanisme seront précisées dans le plan de protection des risques technologiques.

Suivis et contrôles. Les inspecteurs de la DRIRE visitent au moins une fois par an les établissements à haut risque. « **Deux fois par an dans la plupart des cas. Parfois plus. La raffinerie avec ses 30 000 km de canalisation mobilise presque un inspecteur à temps plein.** » Des inspections qui peuvent entraîner des prescriptions d'équipements complémentaires, voire des mises en demeure. « **Ce sont des installations industrielles soumises à autorisation. Si les mesures de prévention ne sont pas correctement appliquées, le préfet peut suspendre l'autorisation.** »